

Demande relative à l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance liée (pilier 3a)

Preneur d'assurance

Prénom		Nom	
Date de naissance		N° d'assurance sociale (N° AVS)	
N° police		N° téléphone	
E-mail			

Je demande

- ☐ le rachat (la protection d'assurance est supprimée)
- ☐ le rachat partiel avec versement anticipé privilégié (avec obligation de maintenir le contrat avec des prestations réduites et primes inchangées pendant au moins un an)
- ☐ un rachat partiel (maintien du contrat avec des prestations réduites et primes inchangées)
- ☐ Montant ou ☐ Montant maximum
- ☐ Prêt (Merci de vous adresser directement à: 061 277 63 77 ou nebenbuchhaltung@pax.ch. Merci.)

But d'utilisation et documents nécessaires

☐ Acquisition d'un logement en propriété

- Copie du contrat d'achat authentifié par un notaire (datant de moins d'un an) ou projet de contrat d'achat¹
- Confirmation de l'utilisation spécifique et des instructions de paiement par le notaire ou la banque de financement
- Copie du contrat hypothécaire incluant les signatures de la banque et du preneur d'assurance
- Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature (passeport ou carte d'identité) du conjoint ou du partenaire enregistré
- Pour les personnes célibataires: certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de 3 mois)
- Copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature du preneur d'assurance (passeport ou carte d'identité)

¹ Si le contrat d'achat définitif authentifié n'est pas joint mais uniquement le projet, une confirmation du notaire ou de la banque que le document nous sera transmis ultérieurement est requise.

☐ Construction d'un logement en propriété

- Copie du contrat d'achat authentifié par un notaire (datant de moins d'un an) ou projet de contrat d'achat¹ ou copie de l'extrait du registre foncier actuel (datant de moins de trois mois)
- Copie du contrat de construction, d'entreprise ou d'architecte incluant les signatures de l'entreprise / de l'architecte et



du preneur d'assurance

- Copie du permis de construire
- Confirmation de l'architecte ou du maître d'œuvre du commencement des travaux
- Confirmation de l'utilisation spécifique et des instructions de paiement par le notaire ou la banque de financement
- Copie du contrat hypothécaire incluant les signatures de la banque et du preneur d'assurance
- Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature (passeport ou carte d'identité) du conjoint ou du partenaire enregistré
- Pour les personnes célibataires: certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de 3 mois)
- Copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature du preneur d'assurance (passeport ou carte d'identité)

¹ Si le contrat d'achat définitif authentifié n'est pas joint mais uniquement le projet, une confirmation du notaire ou de la banque que le document nous sera transmis ultérieurement est requise.

■ Transformation/rénovation

(par exemple: nouvelle cuisine/salle de bains, rénovation de la toiture, aménagement de la cave, remplacement du chauffage, etc. Impossible: piscine, garage, sauna, aménagement du jardin, etc.)

Qu'est-ce qui est transformé/rénové?

Les travaux de transformation/rénovation sont-ils ainsi terminés:

- ☐ Oui
- ☐ Non (Nous vous contactons.)

- Copie de l'extrait du registre foncier actuel (datant de moins de 3 mois)
- Documents concernant la transformation: factures y compris la documentation s'y rapportant (les paiements de Pax ne sont autorisés qu'aux artisans ou au maître d'ouvrage)
- Confirmation de l'artisan du commencement des travaux
- Attestation de domicile actuelle (datant de moins de 3 mois)
- Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature (passeport ou carte d'identité) du conjoint ou du partenaire enregistré
- Pour les personnes célibataires: certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de 3 mois)
- Copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature du preneur d'assurance (passeport ou carte d'identité)

■ Remboursement de l'hypothèque

- Copie de l'extrait du registre foncier actuel (datant de moins de 3 mois)
- Confirmation du créancier hypothécaire avec des instructions de paiement correspondant
- Copie du contrat hypothécaire incluant les signatures de la banque et du preneur d'assurance
- Attestation de domicile actuelle (datant de moins de 3 mois)
- Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle (passeport ou carte d'identité) du conjoint ou du partenaire enregistré
- Pour les personnes célibataires: certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de 3 mois)
- Copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature du preneur d'assurance (passeport ou carte d'identité)



■ Acquisition de participations à la propriété d'un logement

(par exemple: acquisition de participations à la propriété d'un logement)

- Copie du règlement de la coopérative de construction et d'habitation
- Copie du certificat de parts sociales
- Copie du bail
- Instructions de paiement de la coopérative de construction et d'habitation
- Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature (passeport ou carte d'identité) du conjoint ou du partenaire enregistré
- Pour les personnes célibataires: certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de 3 mois)
- Copie (recto verso) d'une pièce d'identité officielle incluant la signature du preneur d'assurance (passeport ou carte d'identité)

Déclaration

L'objet d'habitation se trouve à mon domicile civil ou habituel et est habité par moi-même. Il ne s'agit ni d'une résidence secondaire, ni d'un logement de vacances.

Rue/n°

NPA/localité

Déclaration du numéro de sécurité sociale

Si les prestations d'assurance sont versées à une personne physique résidant en Suisse, Pax doit indiquer le numéro d'assurance sociale (numéro AVS) de la / du bénéficiaire du paiement dans le cadre de l'obligation de déclaration mentionnée. C'est pourquoi les personnes physiques résidant en Suisse ayant droit à des prestations d'assurance correspondantes sont tenues d'indiquer leur numéro d'assurance sociale; si cette déclaration volontaire n'a pas lieu, Pax retient la prestation jusqu'à ce qu'elle reçoive le numéro, sans que Pax ne soit considérée comme en retard.

Rachat partiel avec versement anticipé privilégié

En cas de rachat partiel avec versement anticipé privilégié et à compter de la date de celui-ci (date de référence), je m'engage sans réserve à payer au moins une prime annuelle supplémentaire complète. Celle-ci est payable aux échéances convenues dans le contrat, mais au plus tard et dans son intégralité à l'expiration d'un an à compter de la date de référence.

Signatures

Lieu/date

Signature
Preneur d'assurance

Pour les personnes mariées ou dans un partenariat enregistré: signature du conjoint ou du partenaire enregistré / de la partenaire enregistrée.

Lieu/date

Signature
conjoint/partenaire enregistré

